

Marie-Laure Grignet
29/07/2020

AIDE À DOMICILE

En bref...

L'aide à domicile intervient chez des personnes qui ne sont plus tout à fait autonomes ou ne peuvent plus se prendre en charge seules (personnes âgées, en situation de handicap, malades...). Selon le cas, elle s'occupe principalement des tâches ménagères ou apporte une aide à la personne pour se lever, se laver, s'alimenter... Dans tous les cas, elle est une présence rassurante, permettant de maintenir le lien avec le monde extérieur. Le métier demande de la résistance aussi bien physique que morale, un bon équilibre psychologique pour garder le recul nécessaire et être efficace.

Dans le détail...

Apporter une aide matérielle, physique ou morale, à des personnes, à leur domicile

"Aide à domicile" est l'appellation générale désignant les professionnels intervenant au domicile de particuliers pour leur apporter une aide matérielle, physique ou morale. Ils travaillent ainsi auprès de personnes qui ont perdu de l'autonomie dans les activités quotidiennes ou dans les gestes élémentaires pour faire le ménage ou les courses, se déplacer, se laver, s'alimenter... Leur intervention permet aux personnes de rester chez elles, plutôt que d'intégrer une structure collective (maison de retraite, centre de soins spécialisé...).

L'aide à domicile exerce dans le souci permanent de maintenir le lien social avec l'extérieur : cela la différencie de l'employée de ménage qui réalise uniquement une prestation de nettoyage chez des particuliers, la plupart du temps valides. Ce rôle social peut se traduire par la simple présence et l'écoute, mais il implique aussi parfois des échanges plus intimes, liés au type d'aide apportée ou aux relations qui se tissent au fil du temps.

Réaliser les tâches ménagères et apporter un soutien psychologique

A un premier niveau de qualification, l'employée à domicile (appelée auparavant "aide-ménagère") intervient principalement auprès de personnes âgées ou de familles ayant des difficultés temporaires (maladie, retour d'accouchement, absence temporaire de l'entourage...) et qui ne disposent plus du temps ou du tonus pour certains travaux domestiques. Elle réalise alors les tâches ménagères : ménage, entretien du linge, vaisselle, préparation des repas... Elle peut aussi faire les courses, effectuer certaines démarches administratives... Sa présence rompt l'isolement physique et moral de certaines personnes. Par son attitude bienveillante et stimulante, elle apporte un soutien psychologique important. Les échanges sur des sujets personnels (la famille, les soucis de santé...), ainsi que l'accompagnement dans les activités d'extérieur (promenades...) participent généralement au réconfort moral. L'aide à domicile incite ainsi les personnes à communiquer et à garder une certaine activité.

L'aide aux personnes les plus dépendantes

A un niveau de service plus important, l'accompagnante sociale de la vie à domicile apporte son aide à des personnes plus dépendantes, notamment celles atteintes de maladies invalidantes (sclérose en plaque, Parkinson...), celles souffrant d'un handicap ponctuel ou définitif (paraplégie...).

Dans ce contexte, les activités ménagères apparaissent secondaires. L'essentiel de l'aide concerne directement la personne qui manque partiellement ou totalement de mobilité, de force physique pour effectuer les gestes élémentaires : se redresser sur un lit, se lever, se laver, s'habiller, aller aux toilettes, s'alimenter... Des gestes techniques et parfois du matériel (lève-malade) sont alors indispensables pour effectuer les transferts (du lit au fauteuil ou à la station debout, du fauteuil aux toilettes ou à la douche...).

Dans certains cas, c'est une aide-soignante qui intervient à domicile pour la prévention d'escarres, le changement d'une poche urinaire...

Ce contexte d'activité est très prenant ; outre certains gestes qu'il faut acquérir, des dispositions psychologiques sont indispensables afin d'être prête à se confronter à des situations individuelles difficiles.

Travailler souvent seule au domicile des personnes

Selon un planning élaboré par le responsable de secteur d'aide à domicile, la professionnelle partage généralement ses journées en intervention auprès de plusieurs personnes. Plusieurs aides à domicile peuvent également se relayer auprès de la même personne pour assurer une continuité du service apporté.

Dans le cadre d'un suivi plus large, l'aide à domicile peut croiser un infirmier de soins à domicile, un masseur-kinésithérapeute... avec qui elle peut échanger. Elle est parfois en contact avec la famille. Ces moments sont importants pour elle, car elle est le plus souvent seule, en tête-à-tête avec la personne aidée. Les structures "employeuses" organisent d'ailleurs généralement des moments d'échange entre collègues pour faire le point sur certaines personnes accompagnées, prendre du recul.

Disponibilité, résistance physique et bon équilibre psychologique

Le métier requiert de la disponibilité pour pouvoir assurer les "visites" tous les jours, tout au long de l'année ; régulièrement, il faut travailler le week-end, en particulier auprès des personnes les plus dépendantes. La profession demande aussi une certaine résistance physique et un bon équilibre psychologique pour faire face à des situations de solitude ou de détresse. Autonomie, sens des responsabilités et grandes qualités humaines sont nécessaires pour établir une relation de confiance avec les personnes aidées. Au fil du temps, des liens se tissent et il faut savoir gérer son investissement personnel dans le travail.

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Collège

Sur les interventions de base et auprès des personnes autonomes, il est possible d'exercer le métier sans qualification particulière ; ces professionnels peuvent toutefois obtenir une qualification par l'intermédiaire de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les employeurs demandent une qualification de niveau CAP pour intervenir auprès de personnes dépendantes. Il peut s'agir :

- de la Mention Complémentaire dédiée à l'activité ; elle est accessible aux titulaires de différents diplômes des secteurs social, médicosocial ou des services
- du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) intitulé "assistant de vie dépendance".

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (spécialité "accompagnement de la vie à domicile") est la formation la plus complète pour ce métier. Il est délivré par le ministère en charge des Affaires sociales. Il sanctionne une formation, dispensée dans plus d'une centaine d'établissements agréés, qui comprend une partie théorique (différents modules traitant de l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne, de l'alimentation, de l'hygiène, de l'entretien du linge et du cadre de vie...) et un stage. Les candidats à la formation doivent :

- avoir 18 ans au minimum
- réussir les tests de sélection organisés par les centres de formation : épreuve de vérification des prérequis (questionnaire sur l'actualité sanitaire et sociale, entretien avec un jury).

Les personnes qui possèdent déjà un diplôme du secteur sanitaire et social peuvent être dispensées de certains modules de la formation à ce diplôme.

Dans la fonction publique territoriale, l'aide à domicile appartient au cadre d'emploi intitulé "agent social territorial". Cet agent de catégorie C est recruté sans concours (sur CV, lettre de motivation, tests, entretiens...).

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires.

Si, en ville, l'aide à domicile peut bénéficier d'un réseau de transports en commun, en milieu rural l'exercice du métier impose, la plupart du temps, d'avoir le permis de conduire B (VL) ainsi qu'un véhicule personnel.

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

CAP "assistant technique en milieux familial et collectif"

CAP Agricole "services aux personnes et vente en espace rural"

MC (Mention Complémentaire de niveau CAP) "aide à domicile"

Diplôme d'Etat "accompagnant éducatif et social accompagnement de la vie à domicile"

FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale de niveau CAP) "aide sanitaire et soutien social à la personne"

FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale de niveau CAP) "auxiliaire de vie"

Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne", spécialité "à domicile"

Bac professionnel "services aux personnes et aux territoires"

Diplôme(s) envisageable(s) :

CAP "accompagnant éducatif petite enfance"

BEP (Certification intermédiaire) "accompagnement, soins et services à la personne"

BEPA (Certification intermédiaire) "services aux personnes"

Formation(s) qualifiante(s) AFPA

Assistant de vie aux familles

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : K1302, Assistance auprès d'adultes

RNCP : K1304, Services domestiques

S'informer sur la VAE

<http://www.vae.gouv.fr>

Sites formations

CEFIEC Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres

<https://www.cefiec.fr>

Regroupe les structures de formation pour différentes professions paramédicales. Sur le site : informations sur ces formations, coordonnées des écoles, offres d'emploi...

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière à un niveau inférieur au SMIC brut par mois, et on peut espérer gagner entre 1800 et 2100 euros brut en fin de carrière.

Cette fourchette de salaire est indicative et elle varie notamment selon :

- la convention collective qui s'applique : "salariés du particulier employeur", "aide et du soin à domicile"
- le niveau de qualification du professionnel
- la grille de la fonction publique territoriale, quand l'employeur est une commune, par exemple.

Les conventions collectives classent les métiers de l'aide à domicile en plusieurs catégories, en fonction du degré de dépendance des personnes à accompagner et du niveau de qualification des aides à domicile. Si les emplois les moins qualifiés sont fréquemment payés sur la base du Smic horaire, les titulaires du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) peuvent démarrer à un salaire supérieur.

A noter que les temps de déplacements sont rémunérés et que les frais sont également pris en charge. La profession est souvent pratiquée à temps partiel : de fait, la rémunération mensuelle moyenne est souvent inférieure au Smic.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale favorable

Le nombre croissant de personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant rester le plus longtemps possible à leur domicile constitue un facteur de développement très important de ces emplois dans les années à venir.

On estime que plus de 530.000 aides à domicile exercent en France.

L'accord de branche de l'aide à domicile décline différents niveaux d'intervention : agent à domicile, employé à domicile, auxiliaire de vie sociale...

Un aide à domicile peut être salarié :

- d'une association sans but lucratif, indépendante ou appartenant à un réseau
- d'un organisme agréé de services à la personne qui met en relation le particulier employeur et le salarié, il se charge également des formalités administratives
- directement par un ou plusieurs particuliers qui peuvent alors utiliser le Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour payer la prestation
- d'une entreprise privée à but lucratif.

Beaucoup plus rarement, certains sont des agents de la fonction publique territoriale, employés essentiellement par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

L'emploi du temps d'un aide à domicile est souvent variable d'une semaine à l'autre, et rarement à temps plein. Auprès des personnes les plus fragilisées, le métier s'exerce parfois également le samedi et le dimanche, très rarement la nuit.

Cette profession fait partie des métiers pour lesquels la branche professionnelle fait état de difficultés de recrutement (offres d'emploi qui restent non pourvues, faute de candidats).

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Micro-entrepreneur

Chef d'entreprise

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- K1302 : Assistance auprès d'adultes : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=K1302>
- K1304 : Services domestiques : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=K1304>

Familles d'intérêts

Activité manuelle

Sous-famille : *Installation - Maintenance - Entretien*

Aide aux personnes

Sous-famille : *Conseil et action sociale*

Domaine professionnel

Social

Sous-domaine : *Conseil, Aide sociale*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Dépense modérée mais régulière

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires standard sans déplacement

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air

Intérieur

Milieu de travail

Milieu de travail standard

CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter

Pousser, tirer

Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir

Rester debout plusieurs heures

Utiliser les bras, les mains, les doigts

Parler

Entendre

Voir

Marcher

Autres appellations du métier

Agente d'Accompagnement auprès des
Personnes Agées et des Personnes
Dépendantes (AAPAPD)
aide ménagère
assistante de vie aux familles
assistante de vie dépendance

assistante ménagère
employée à domicile
garde malade
intervenante à domicile auprès des personnes
âgées

Documentation

ONISEP

- Parcours : Les métiers du social - Kiosque : Santé, Social
- Zoom sur les métiers : Les métiers des associations de l'aide et du soin à domicile - Kiosque : Santé, Social

ROME

- K1302 : Assistance auprès d'adultes : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K1302&domaine=Candidat>
- K1304 : Services domestiques : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K1304&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.02 : Travailler dans la fonction publique territoriale : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.02>
- Actuel CIDJ 2.765 : Les métiers des services à la personne : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.765>
- Carte métier : aide à domicile : <http://www.cidj.com>

BPI France création

Services à la personne

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

B1A-02 Aide à domicile : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/B1A-02>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

10I60 Auxiliaire de vie sociale : <http://www.fondation-jae.org/fph/10I60.pdf>

Sites utiles

Adessa Domicile - Fédération Nationale Aide, Accompagnement et Soins A la Personne

<https://www.adessadomicile.org>
Réseau d'entreprises associatives et des structures à but non lucratif d'aide, de soins à domicile et de services à la personne. Informations sur le secteur d'activité, offres d'emploi...

FEPEM Fédération des Particuliers-Employeurs de France

<https://www.fepem.fr>
Informations juridiques sur le statut du particulier employeur (convention collective, contrats, salaires...) et les différents métiers concernés : assistant maternel, employé de ménage, aide à domicile...

Hopital.fr

<https://www.hopital.fr>
Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers, liens vers d'autres sites...

Les métiers de la mutualité

<http://www.metiers-mutualite.com>
Présentation du secteur, de ses métiers... Offres d'emploi et de stage...

UNA Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles

<http://www.una.fr>
Présentation du secteur de l'intervention à domicile et de ses métiers, offres d'emploi...

Vidéos

AFPA

auxiliaire de vie

<http://mediatheque.webtv.afpa.fr/urls/open/834>

Beau travail (Medef)

auxiliaire de vie

<http://www.beautravail.org/index.php/les-metiers/147-auxiliaire-de-vie>

Cité des métiers de Marseille

auxiliaire de vie

<https://youtu.be/7HD-M3UQv2Y>

Uniformation

employé / employée à domicile

<https://youtu.be/NFSbBmayq2g>

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés